

bec, l'un régent, plein de zèle et tout dévoué à ses élèves, l'autre écolier pieux, docile, soumis, attaché à ses maîtres. Maintenant cet écolier était devenu évêque de Telmesse et coadjuteur de Montréal : M. Ducharme voulut qu'il devint aussi le protecteur de son institution naissante, et Monseigneur Bourget accepta ce titre avec les devoirs qu'il imposait. Heureux de pouvoir à la fois servir l'Eglise et suivre l'impulsion de son cœur reconnaissant, il seconda de toutes ses forces les vues de son ancien maître et appuya ses démarches auprès de l'évêque diocésain, Monseigneur Lartigue. Grâce à cette puissante entremise, M. Ducharme obtint de faire admettre ses trois *finissants* à l'étude de la théologie et d'en garder deux auprès de lui comme ses collaborateurs. Cette haute faveur comblait ses vœux, car il y voyait la reconnaissance officielle de son établissement par l'autorité épiscopale ; mais dans la pensée de Monseigneur Bourget, ce n'était qu'une pierre d'attente et la première assise de l'œuvre qu'il projetait. En 1840, la mort de Mgr Lartigue le fit évêque de Montréal. En jetant les yeux sur son immense diocèse, il n'y vit point de besoin plus pressant que le recrutement du clergé, ni de moyen plus sûr d'y pourvoir que de s'inspirer des règles de la sainte Eglise, formulées au Concile de Trente. Un petit séminaire c'est-à-dire, une maison d'étude et de prière destinée exclusivement aux jeunes gens qui aspirent à l'état ecclésiastique ; un asile qui protège contre les dangers du monde les vocations naissantes ; une école où les jeunes clercs, en cultivant les lettres, se forment aux vertus qu'ils devront un jour prêcher aux peuples de parole et d'exemple ; un noviciat où les élèves du sanctuaire sucent, pour ainsi dire, la piété avec le lait et s'accoutument à porter de bonne heure le jong aimable du Seigneur : voilà l'idée que Monseigneur entreprit de réaliser. Les éléments de cette œuvre se trouvaient préparés dans la maison de M. Ducharme : Monseigneur leur donna une forme régulière et définitive par le mandement qui, le 18 décembre 1841, constituait le petit séminaire de Ste-Thérèse. L'institution de M. Ducharme entraît dans une phase nouvelle : greffée sur le tronc vigoureux de l'Eglise, elle allait participer à cette sève de vie qui assure aux œuvres ecclésiastiques l'existence et la durée. Dès ce moment, Monseigneur pouvait dire au fondateur : " Votre séminaire est bâti sur de solides fondements, les saintes règles de l'Eglise universelle réunie dans le saint concile de Trente. Assis sur ce rocher inébranlable, les vents des tempêtes qui s'élèveront contre lui ne sauraient l'ébranler." (Lettre du 27 Février 1844).

L'institution fondée, il restait à en organiser le gouvernement ; il restait à créer un corps administratif, à lui donner une existence civile, à le pourvoir d'une dotation ;